

PACTE JEUNESSE DE LA VILLE DE LOMME - PERMIS DE CONDUIRE

La ville de Lomme octroie une aide pouvant aller jusqu'à 400 € :

- aux jeunes de 18 à 25 ans pour le financement de leur permis, celui-ci étant indispensable à leur projet professionnel ou scolaire
- Lommois depuis au moins un an
- Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

Les jeunes doivent s'engager à rechercher un co-financement ou à autofinancer le solde.

Les justificatifs à fournir :

- Copie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (fournisseur d'électricité, eau...)
- Attestation d'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant.
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le « revenu brut global » du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille.
- Assurance de responsabilité civile
- Facture ou devis
- R.I.B. au nom du demandeur (pas de tiers personne)
- Attestation de co-financement
- Certificat de scolarité

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville

<http://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Le-Pacte-Jeunesse>

Ville de Lomme:

1 avenue de la République

Service insertion jeunesse

59461 - Lomme Cedex

<https://www.ville-lomme.fr/>